



Comptes annuels 2006



SOMMAIRE

Sommaire, Comptes annuels 2006

	Page
Avant-propos	4
Comptes annuels	6
Bilan	6
Compte d'exploitation	8
Annexe	11
1 Bases et organisation	11
1.1 Forme juridique et but	11
1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie	11
1.3 Acte de fondation et règlements	11
1.4 Organe de direction paritaire/droit de signature	11
1.5 Experts, organe de révision, conseiller en placements, autorité de surveillance	12
1.6 Employeurs affiliés	12
2 Membres actifs et rentiers	13
2.1 Membres actifs	13
2.2 Bénéficiaires de rentes	14
3 Nature de l'application du but	15
3.1 Explication du règlement des prestations et des plans de prévoyance	15
3.2 Financement, méthode de financement	16
3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance	16
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	17
4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	17
4.2 Principes comptables et d'évaluation	17
5 Couverture des risque/règles techniques/degré de couverture	17
5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance	17
5.2 Développement et rémunération des avoirs-épargne	18
5.3 Total des avoirs des vieillesse selon la LPP	18
5.4 Développement du capital de couverture pour les retraités	19
5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle	20
5.6 Bases technique	20
5.7 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2	22
6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	22
6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement	22
6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)	23
6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	23
6.4 Présentation des placements par catégorie	25
6.5 Instruments financiers dérivés en cours	26
6.6 Explication du résultat net des placements	27
7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'explication	28
7.1 Bilan	28
7.2 Compte d'explication	30
8 Demandes de l'autorité de surveillance	32
9 Autres informations relatives à la situation financière	32
10 Evénements postérieurs à la date du bilan	32
Rapport de l'organe de contrôle	33

AVANT-PROPOS

Chères assurées, chers assurés,

C'est avec plaisir que nous vous présentons le troisième rapport annuel de la fondation autonome Prévoyance professionnelle Swissport (PPS).

Conseil de fondation

La première période de mandat de 3 ans des représentants du personnel s'est terminée le 31 décembre 2006. Une des tâches les plus importantes du Conseil de fondation est l'approbation des comptes annuels et cette séance a chaque fois lieu en mai de l'année suivante. Il nous a donc paru sensé de déplacer l'entrée en fonction du Conseil de fondation au milieu de l'année. C'est pour cette raison que le Conseil de fondation a décidé de reporter les élections au printemps 2007 et de fixer l'entrée en fonction au 1^{er} juillet 2007. Lors de sa révision intermédiaire d'octobre 2006, notre organe de contrôle a constaté que ce report exceptionnel de l'entrée en fonction ne cause aucun préjudice important aux assurés.

Contrats d'affiliation

L'institution fondatrice de la PPS est Swissport International SA, Opfikon ZH, (98), par acte de fondation du 15 septembre 2003. La PPS a conclu un contrat d'affiliation avec les huit sociétés suivantes:

- Swissport International AG, exploitation de Zurich (1594)
- Swissport International AG, exploitation de Bâle (374)
- Swissport International SA, exploitation de Genève (922)
- Swissport Baggage Sorting AG, Kloten ZH (140)
- Unitpool AG, Kloten ZH (10)
- PrivatPort SA, Meyrin GE (6)
- ISS Aviation AG, Dietikon ZH (220)
- ISS Aviation SA, Lancy GE (101)

(= total 3'465 assurés actifs au 31 décembre 2006).

Le groupe Swissport a décidé, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2005, de réaliser une fusion des deux sociétés suisses Swissport Suisse SA (avec ses exploitations de Zurich, Bâle et Genève) et Swissport International SA. La raison sociale de la société née de cette fusion est Swissport International SA. Les trois exploitations de Zurich, Genève et Bâle continuent d'exister en tant que succursales de Zurich, Genève et Bâle de Swissport International SA. Les contrats d'affiliation de la PPS ont été adaptés en conséquence.

Le propriétaire de Swissport International Ltd est Ferrovial, une éminente entreprise d'infrastructure et de service européenne avec siège en Espagne. Swissport assiste annuellement plus de 70 mio. de passagers et traite plus 3,2 mio. de tonnes de fret pour 650 clients dans 180 aéroports situés dans 42 pays. Avec environ 21'000 collaborateurs sur cinq continents, Swissport a réalisé un chiffre d'affaires de CHF 1,712 milliards en 2006.

2006, le troisième exercice

Le 1^{er} janvier 2006, la PPS a commencé avec 3'375 assurés actifs, un capital de prévoyance actifs de CHF 477 mio., une couverture de 111,1% et elle a terminé son exercice annuel le 31 décembre 2006 avec 3'465 assurés actifs, un capital de prévoyance actifs de CHF 481 mio., un degré de couverture de 114,5%, une rémunération des avoirs de vieillesse de 3,25% sur l'ensemble des capitaux de prévoyance et une performance de 7,0%.

Sur notre site Internet www.pv-swissport.ch, toutes les informations actuelles du Conseil de fondation, les règlements, formulaires et l'organisation sont publiés. Il nous plaît à relever que la page montrant l'évolution des allocations, de la performance et du degré de couverture, actualisée chaque mois, est consultée avec beaucoup d'assiduité.

Des réunions d'informations avec nos assurés ont eu lieu à Bâle, Genève et Zurich.

Sur la base d'amendements légaux et de la nouvelle possibilité d'un plan d'épargne «Standard Plus» (nouvelle cotisation volontaire de l'employé de 9% au lieu de 6% avec le plan d'épargne «Standard»), le règlement de la PPS a subi quelques modifications qui ont débouché sur une nouvelle édition 2007.

Durant l'exercice sous révision, la PPS n'a eu aucune entrée ou sortie collective.

Placements

En septembre, le Conseil de fondation a élaboré une nouvelle stratégie de placement (Strategic Asset Allocation ou SAA), étant donné les modifications de l'environnement économique. La fondation se trouve dans une phase stable mais elle reste toujours en recherche d'améliorations de sa performance. Cette modification a été faite dans l'optique d'une optimisation des gains mais pas d'une maximisation de ces derniers.

Grâce à un développement boursier favorable dès l'été de l'exercice sous révision, notre fondation a aussi pu bénéficier de l'essor général de l'économie.

Bilan de générations

A partir de l'exercice 2006, nous introduisons la nouveauté d'un bilan de générations. Le bilan de générations indique l'état et l'évolution des prestations de transfert entre les rentiers et les actifs. A cet effet, les flux financiers de la fondation aux actifs de même qu'aux rentiers sont chiffrés. Des prestations proportionnellement différentes relatives au capital de couverture des rentes, respectivement du capital de libre passage sont réunies et retenues chaque année sous forme de soldes de générations.

Un solde négatif du bilan de générations met en évidence un transfert des actifs aux rentiers et vice versa. Toutes les prestations de valeurs sont incluses, en particulier

- d'éventuelles augmentations d'intérêts, pour autant que l'intérêt crédité au capital de couverture des rentes (qui doit toujours être au moins le même que l'intérêt technique de la fondation de 3,5%) soit différent de l'intérêt de la fondation crédité aux actifs.
- le financement complémentaire pour la longévité (renforcement du capital de couverture des rentes), etc.

En plus des adaptations de rentes prescrites par la loi, les rentes ne doivent en général être adaptées que si le bilan de générations est équilibré. Pour ce faire, l'année de naissance du retraité est aussi considérée pour l'adaptation individuelle.

Règle de détermination de l'intérêt

Déjà pour l'année sous révision, pour la détermination de l'intérêt en vue de la rémunération des avoirs de vieillesse, une nouvelle règle de détermination de l'intérêt a été appliquée. Elle représente un soutien pour le Conseil de fondation lors de sa détermination de l'intérêt lors des différents «états de santé» possibles de la fondation (couverture insuffisante, aptitude limitée au risque, aptitude au risque).

Perspectives pour l'exercice 2007

Environ 8% de nos assurés (sans SBS et ISS) ont porté leur choix sur le plan de prévoyance «Standard Plus» dont la cotisation de l'employé s'élève à 9% (au lieu de 6% avec le plan «Standard»).

Dès le début 2007, notre nouvelle stratégie de placement (SAA), déterminée en septembre 2006 est entrée en vigueur.

CGP

Selon le site Internet de la Caisse générale de prévoyance de SAirGroup/CGP (www.swissair-group-pensions.com), encore plusieurs années seront nécessaires jusqu'à ce qu'une disposition exécutoire soit publiée et que la CGP puisse verser les fonds libérés aux caisses concernées ou à leurs anciens assurés. La décision du 12 octobre 2005 de l'Office de la prévoyance professionnelle et des fondations du canton de Zurich concernant la liquidation partielle de la CGP, qui est contestée, prévoit que 8,33% des prestations individuelles de libre passage seraient transférés à la PPS (correspond au total à CHF 33'278'313,15).

Remerciements

Je remercie la société fondatrice, les membres du Conseil de fondation, le gérant, le responsable clients, la comptable, l'expert en prévoyance, l'organe de révision, le conseiller en placements et PFS SA pour leur travail toujours empreint d'engagement, de soin et de compétence envers notre fondation.

Nous vous présentons, chères assurées, chers assurés, nos meilleures salutations.

Peter Graf
Président du Conseil de fondation

COMPTES

Bilan

	Index annexe	31.12.2006 CHF	31.12.2005 CHF
ACTIFS			
Placements de la fortune	6.4	603'195'217	556'434'640
Liquidités		18'282'950	22'283'407
Créances envers l'employeur	7.1.1	3'265'324	3'164'952
Créances	7.1.2	1'408'899	1'895'722
Obligations en CHF		98'977'337	81'838'331
Obligations en EUR		97'497'238	84'395'846
Hypothèques		25'096'836	25'158'835
Actions Suisse		47'243'216	50'964'857
Actions Europe		49'544'202	47'516'452
Actions Amérique du Nord		51'131'800	48'132'714
Actions Pacifique		36'646'100	41'233'166
Actions marchés émergents		22'206'796	17'624'241
Immobiliers		117'785'245	106'411'981
Fonds d'arbitrage (y c. couverture sur devise)		34'109'272	25'814'136
Compte de régularisation actif	7.1.3	4'833'930	3'150'662
TOTAL DES ACTIFS		608'029'147	559'585'302

	Index annexe	31.12.2006 CHF	31.12.2005 CHF
PASSIFS			
Dettes		4'693'412	4'258'854
Prestations de libre passage		3'838'265	3'151'327
Versements de capitaux		765'587	1'055'656
Autres dettes	7.1.4	89'561	51'871
Compte de régularisation passif	7.1.5	300'400	318'000
Réserve de contribution, employeur	7.1.6	810'833	591'601
Réserve de contribution, ISS Aviation AG Dietikon		610'130	456'781
Réserve de contribution, ISS Aviation SA Lancy		200'703	134'820
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		526'158'265	498'996'519
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	5.2	480'907'213	476'536'449
Capitaux de prévoyance rentiers	5.4	29'207'142	12'309'234
Provisions techniques	5.6	16'043'910	10'150'836
Réserves de fluctuation des valeurs	6.3	76'066'237	55'420'328
Réserve de fluctuation, ISS Aviation AG Dietikon	7.1.7	800'760	630'379
Réserve de fluctuation, ISS Aviation SA Lancy	7.1.7	404'488	313'803
Réserves de fluctuation des valeurs		74'860'989	54'476'146
TOTAL PASSIFS		608'029'147	559'585'302

COMPTE D'EXPLOITATION

COMPTE D'EXPLOITATION

	Index annexe	2006 CHF	2005 CHF
Contributions et apports ordinaires et divers		30'603'297	30'017'642
Cotisations des salariés		9'434'409	8'991'111
Contributions de l'employeur		14'350'975	13'585'567
Primes de risque, employés		2'812'232	2'681'741
Primes de risque, employeur		2'867'577	2'722'501
Apports uniques et rachats	7.2.1	659'862	1'406'126
Réserves de contribution, employeur	7.1.6	200'004	200'000
Dépôts dans les réserves de fluctuation	7.1.7	278'239	430'596
Prestations d'entrée		5'750'521	20'478'631
Apports de libre passage		5'209'737	19'607'898
Versements anticipés propriété logement/divorce	7.2.2	540'784	870'733
APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTREE		36'353'818	50'496'273
Prestations réglementaires		-5'803'753	-5'166'018
Rentes de vieillesse		-1'083'335	-449'936
Rentes de survivants		-66'253	-39'463
Rentes d'invalidité		-10'191	0
Rentes pour enfants	7.2.3	-54'946	-17'041
Prestations en capital à la retraite		-4'313'196	-4'438'355
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-275'833	-221'223
Prestations de sortie		-20'248'455	-22'687'211
Prestations de libre passage en cas de sortie		-15'238'469	-16'488'632
Versements anticipés pour propriété logement/divorce	7.2.4.	-5'009'986	-6'198'579
DEPENSES RELATIVES AUX PRESTATIONS/ VERSEMENTS ANTICIPES		-26'052'208	-27'853'229
Modifications des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		-27'469'527	-34'407'884
Dissolution/constitution capitaux prévoyance actifs	5.2	10'785'293	-10'167'507
Constitution de capitaux de prévoyance des rentiers	5.4	-16'897'908	-6'573'140
Constitution de provisions techniques	5.6	-5'893'074	-5'634'921
Rémunération du capital épargne, assurés actifs	5.2	-15'033'454	-11'401'720
Constitution réserves de contributions, employeur	7.1.6	-200'004	-200'000
Constitution réserves de fluctuation des valeurs	7.1.7	-230'380	-430'596
Charges d'assurance	7.2.5	-216'855	-220'000
RESULTAT NET DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE		-17'384'772	-11'984'840

COMPTE D'EXPLOITATION

	Index annexe	2006 CHF	2005 CHF
Résultat net des placements	6.6.3	38'931'338	57'556'632
Revenu des liquidités		359'036	132'040
Revenu des obligations en CHF		161'285	2'273'020
Revenu des obligations en EUR		2'350'245	2'824'912
Revenu des prêts hypothécaires		705'470	772'225
Revenu des actions Suisse		8'619'479	14'002'157
Revenu des actions Europe		11'561'854	9'412'140
Revenu des actions Amérique du Nord		3'269'946	9'069'965
Revenu des actions Pacifique		1'637'698	12'432'259
Revenu des actions marchés émergents		4'702'616	2'779'752
Revenu immobilier	6.6.1	5'096'345	3'884'335
Revenu fonds arbitrage (y c. couverture sur devise)	6.6.2	1'031'582	477'985
Frais de gestion des placements	7.2.6	-450'977	-432'103
Intérêts sur les prestations de libre-passage		-63'332	-46'252
Intérêts pour réserves de contribution, employeur	7.1.6	-19'227	-9'551
Intérêts réserves de fluctuation	7.1.7	-30'686	-16'252
Autres produits		14'501	12'386
Frais de gestion	7.2.7	-1'176'224	-1'141'034
EXCÉDENTS AVANT CONSTITUTION RESERVES DE FLUCTUATION		20'384'843	44'443'144
Constitution des réserves de fluctuation	6.3	-20'384'843	-44'443'144
EXCÉDENT DES PRODUITS		0	0

ANNEXE

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La «Prévoyance professionnelle Swissport» PPS est une fondation créée par Swissport International SA au sens des art. 80 ss CC, art. 331 CO et de l'art. 48, al. 2, LPP. La fondation a son siège à Opfikon, le domicile de Swissport International SA. Elle est soumise à surveillance légale.

La Prévoyance professionnelle Swissport a pour objet d'organiser la prévoyance professionnelle pour le personnel de la société fondatrice et celui des entreprises étroitement liées à elle sur le plan économique ou financier. Dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application, elle assure les affiliés, leurs familles et les survivants contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

Conformément à la décision de constatation du 24 février 2004, ayant pris force exécutoire à dater du 1^{er} janvier 2004, l'institution de prévoyance a été inscrite sous le numéro ZH 1377 au registre de l'Office de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich. L'institution de prévoyance est assujettie à la loi sur le libre passage et, par conséquent, rattachée au fonds de garantie.

1.3 Acte de fondation et règlements

La fondation a été créée par acte officiel du 15 septembre 2003 et inscrite au registre du commerce du canton de Zurich le 14 novembre 2003.

Informations sur les règlements:

Règlement	Approuvé le	Valable à dater du
Règlement des prestations	9 novembre 2004*	1 ^{er} janvier 2005*
Règlement des provisions	20 juillet 2006	1 ^{er} janvier 2006
Règlement organisationnel et interne	16 septembre 2003	16 septembre 2003
Règlement des élections	16 septembre 2003	16 septembre 2003
Règlement des placements	24 mai 2005**	1 ^{er} mai 2005**

* le 19 septembre 2006, le Conseil de fondation a adopté un nouveau règlement des prestations, valable à dater du 1^{er} janvier 2007.

** le 23 novembre 2006, le Conseil de fondation a adopté un nouveau règlement des placements, valable à dater du 1^{er} janvier 2007.

1.4 Organe de direction paritaire/droit de signature

Le 31 décembre 2006, le Conseil de fondation se compose des membres suivants:

Conseil de fondation

Représentants de l'employeur

Peter Graf Président*
Adrian Kuoni¹⁾ Membre*
Beat Müller Membre*

Représentants du personnel

Philippe Crippa Vice-président*
Margrit Coimbra Membre*
Sonja Eckerlin¹⁾ Membre*

¹⁾ Membres de la commission de placement

Selon le règlement organisationnel et interne en vigueur, la période du mandat des représentants du personnel au sein du Conseil de fondation aurait été échue au cours de l'exercice sous révision et des élections de renouvellement auraient dû être organisées. Conformément à la décision du Conseil de fondation, la durée du mandat des représentants du personnel au sein du Conseil de fondation a été exceptionnellement prolongée jusqu'à mi-2007.

Gestion des affaires/comptabilité

Urs Ackermann	Gérant*
Markus Staudenmaier	Gérant-adjoint*
Mischa Wyss Erni	Comptable*

* signature collective à deux

1.5 Experts, organe de révision, conseiller en placements, autorité de surveillance

Expert en prévoyance

Markus Meier, Mercer Human Resource Consulting SA, Tessinerplatz 5, 8027 Zurich

Organe de révision

KPMG AG, Badenerstrasse 172, 8004 Zurich

Conseiller en placements

PensionTools GmbH, Speerweg 10, 8630 Rüti

Autorité de surveillance

Office de la prévoyance professionnelle et des fondations du canton de Zurich.

1.6 Employeurs affiliés

Les sociétés suivantes, étroitement liées à la société fondatrice sur le plan économique et financier, sont rattachées à la Prévoyance professionnelle Swissport:

- Swissport International AG, exploitation de Zurich, Zurich-Aéroport ZH*
- Swissport International AG, exploitation de Bâle, Bâle-Aéroport BS*
- Swissport International SA, exploitation de Genève, Genève-Aéroport GE*
- Swissport Baggage Sorting AG, Kloten ZH
- Unitpool AG, Kloten ZH
- PrivatPort SA, Meyrin GE
- ISS Aviation AG, Dietikon ZH
- ISS Aviation SA, Lancy GE.

* Avec inscription au Registre du commerce du 10 mars 2006, Swissport International SA et Swissport Suisse SA (avec ses exploitations de Zurich, Genève et Bâle) ont fusionné, respectivement Swissport Suisse SA a été dissoute à la suite de cette fusion. Swissport International SA, en tant que successeur légal, a repris tous les droits et devoirs. Les changements correspondants ont été réalisés dans les contrats d'affiliation avec effet au 1^{er} avril 2006. Pour les assurés, ces changements n'ont aucun effet.

2. Membres actifs et rentiers

2.1 Membres actifs

	Swissport International		Swissport Zurich		Swissport Bâle	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Effectif initial le 1.1	87	89	1497	1262	382	333
Entrées	30	25	320	360	24	87
Sorties	19	26	202	118	29	35
Retraites	0	1	21	7	3	3
Décès	0	0	0	0	0	0
Etat le 31.12	98	87	1594	1497	374	382
dont assurés risque seulement	0	2	144	113	11	15
Avoirs de vieillesse						
le 31.12	34'733'927	30'812'593	209'355'527	209'478'872	47'693'193	46'936'279
dont, selon la LPP,						
au 31.12	6'277'652	5'052'552	69'713'336	67'318'092	14'673'463	14'029'980

	Swissport Genève		Swissport Baggage Sorting		Unitpool	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Effectif initial le 1.1	950	792	144	141	9	9
Entrées	94	274	7	10	2	0
Sorties	109	104	10	6	1	0
Retraites	10	12	1	1	0	0
Décès	3	0	0	0	0	0
Etat le 31.12	922	950	140	144	10	9
dont assurés risque seulement	64	60	4	2	1	0
Avoirs de vieillesse						
le 31.12	148'128'602	147'834'355	19'075'701	18'866'306	1'596'176	1'626'142
dont, selon la LPP,						
au 31.12	47'948'937	46'604'899	7'074'457	6'856'781	576'370	548'026

	PrivatPort		ISS Aviation Dietikon		ISS Aviation Lancy	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Effectif initial le 1.1	5	5	195	201	106	89
Entrées	2	4	51	34	2	22
Sorties	1	4	22	37	7	5
Retraites	0	0	4	3	0	0
Décès	0	0	0	0	0	0
Etat le 31.12	6	5	220	195	101	106
dont assurés risque seulement	1	2	8	5	2	3
Avoirs de vieillesse						
le 31.12	111'129	95'771	12'055'542	13'105'482	8'157'415	7'780'648
dont, selon la LPP,						
au 31.12	49'783	46'324	6'662'140	6'967'966	4'751'602	4'512'541

	Total PPS		Modification p/rapport à l'exercice précédent
	2006	2005	
Effectif initial le 1.1	3375	2921	454
Entrées	532	816	-284
Sorties	400	335	65
Retraites	39	27	12
Décès	3	0	3
Etat le 31.12	3465	3375	90
dont assurés risque seulement	235	201	34
Avoirs de vieillesse le 31.12	480'907'212	476'536'448	4'370'764
dont, selon la LPP, au 31.12	157'727'740	151'937'161	5'790'579

Membres externes* (comptés parmi les assurés actifs)

	Femmes		Hommes		Total	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Effectif initial le 1.1	0	1	1	0	1	1
Entrées	0	0	0	1	0	1
Sorties	0	1	1	0	1	1
Etat le 31.12	0	0	0	1	0	1

* voir explications au chapitre 3.1 du règlement des prestations

Répartition par âge LPP le 31.12	Femmes		Hommes		Total	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
18–24	121	83	114	118	235	201
25–34	452	439	462	482	914	921
35–44	390	372	597	611	987	983
45–54	333	309	503	499	836	808
55–65	204	194	289	268	493	462
Total	1500	1397	1965	1978	3465	3375

L'âge moyen des assurés actifs de la Prévoyance professionnelle Swissport est de 40.7 années (exercice précédent: 40.6).

2.2 Bénéficiaires de rentes

	Femmes		Hommes		Total	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Rentes de vieillesse	18	9	34	19	52	28
Rentes d'invalidité	2	0	1	0	3	0
Rentes de viduité	4	2	0	0	4	2
Rentes pour enfants	4	3	8	3	12	6
Etat le 31.12	28	14	43	22	71	36

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication du règlement des prestations et des plans de prévoyance

Le règlement de prévoyance de la PPS comprend deux volets: le règlement des prestations et les plans de prévoyance. Le règlement des prestations est valable pour tous les assurés de la PPS. Il règle les dispositions générales des prestations, les principes de financement, le genre et le montant des prestations de prévoyance ainsi que d'autres dispositions générales.

Règlement des prestations

Tous les assurés assujettis à la LPP sont admis à la prévoyance professionnelle. De plus, l'annexe au règlement des prestations propose une souscription externe aux assurés quittant une des sociétés affiliées.

Les prestations réglementaires sont basées sur la primauté des contributions.

Les assurés peuvent prétendre à une prestation de vieillesse ordinaire après l'âge de 63 ans. Les retraits anticipés de la prestation de vieillesse sont envisageables au plus tôt 5 ans avant l'âge ordinaire de la retraite. La prestation de vieillesse peut être retirée sous forme de versement unique de capital ou de rente viagère ou d'une combinaison des deux. Les taux de conversion pour les rentes de vieillesse sont fonction de l'âge et de l'état civil de l'assuré.

La rente d'invalidité correspond à 6,5% du capital-vieillesse prévu à 63 ans, l'extrapolation se faisant avec un taux d'intérêt de 1,5%.

La rente de conjoint s'élève à 80% de la rente d'invalidité totale ou de la rente de vieillesse. Sur demande écrite, la fondation accorde les mêmes prestations au conjoint de fait qu'au conjoint de droit pour autant que les conditions stipulées dans le règlement soient remplies. Pour les assurés actifs non mariés n'ayant pas désigné de partenaire, un capital-décès est versé à hauteur de l'avoir de vieillesse accumulé.

La rente d'orphelin et la rente d'invalidité pour enfants s'élèvent à 10% du dernier salaire assuré; pour les orphelins de mère et de père, elle est fixée à 15% du dernier salaire assuré. La rente d'enfants de rentiers correspond à 10% du dernier salaire assuré, au maximum CHF 5'400 par an.

Plans de prévoyance

Les plans de prévoyance règlent les salaires assurés et la quote-part des contributions de l'employeur et des employés pour la prévoyance de base et la prévoyance complémentaire.

Tous les employés assujettis à la LPP sont admis à la prévoyance de base. La prévoyance complémentaire s'adresse aux cadres ayant un contrat individuel et dont le salaire annuel, suppléments de fin d'année compris, dépasse 7,5 fois la rente de vieillesse AVS minimale. Pour les employés à temps partiel, ce montant est réduit au prorata.

Les plans de prévoyance sont les suivants (prévoyance de base et complémentaire):

- Plan de prévoyance pour toutes les sociétés Swissport en Suisse (sauf Swissport Baggage Sorting AG)
- Plan de prévoyance Swissport Baggage Sorting AG
- Plan de prévoyance ISS Aviation AG Dietikon et ISS Aviation SA Lancy.

Le salaire assuré de la prévoyance de base correspond au salaire, suppléments de fin d'année inclus, moins le montant de coordination. Ce dernier s'élève à 20 % du salaire et est plafonné à 50 % de la rente AVS maximale.

Le salaire assuré de la prévoyance complémentaire est le salaire, suppléments de fin d'année inclus, moins le montant de coordination. Ce dernier correspond à 7,5 fois la rente de vieillesse AVS minimale. Pour les employés travaillant à temps partiel, le montant de coordination déduit est réduit au prorata. Les parties du salaire assurées par la prévoyance complémentaire ne sont pas couvertes par le plan de base.

3.2 Financement, méthode de financement

Les créances de vieillesse s'élèvent à 15 % du salaire assuré pour la prévoyance de base et à 21 % pour la prévoyance complémentaire. La répartition entre l'employeur et l'employé dépend du plan de prévoyance.

Avec effet au 1^{er} janvier 2007, la PPS a introduit une possibilité de choix à l'intention des assurés inclus dans les plans de prévoyance avec des cotisations ordinaires des employés fixées à 6 % du salaire assuré (plan de prévoyance «Plus»). Ce choix permet le versement de cotisations d'employés de 9 % du salaire assuré et, par conséquent, de créances de vieillesse d'un total de 18 % du salaire assuré.

La contribution pour l'assurance-risque s'élève à 3,5 % du salaire assuré (exception: plan de prévoyance ISS Aviation AG Dietikon et ISS Aviation SA Lancy) et elle est financée à parts égales par l'employeur et les salariés.

La contribution pour l'assurance-risque du plan de prévoyance ISS Aviation AG Dietikon et ISS Aviation SA Lancy s'élève à 5,5 % du salaire assuré. Elle comprend 2 % du salaire assuré pour la constitution des réserves manquantes pour couvrir les fluctuations de valeurs.

Les frais d'administration et de placement ainsi que les contributions au fonds de garantie sont pris en charge par la fondation.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

En date du 1^{er} janvier 2004, ISS Aviation AG Dietikon et ISS Aviation SA Lancy se sont affiliées à la PPS. Les deux mesures suivantes ont été prévues dans le contrat d'affiliation pour une mise à niveau avec les autres employés des sociétés de Swissport en Suisse:

- Constitution d'une réserve de fluctuation des valeurs: une contribution de l'employeur et de l'employé, qui verseront chacun 1 % du salaire assuré, servira à compenser les réserves de fluctuation attendues pour les salariés des sociétés Swissport en Suisse lorsque les fonds de la liquidation partielle de la Caisse générale de prévoyance de SAirGroup seront versés.
- Constitution de réserves de contribution employeur, allant de CHF 200'000 (ISS Aviation AG Dietikon CHF 138'500 et ISS Aviation SA Lancy CHF 61'500) à CHF 800'000 par an (ISS Aviation AG Dietikon CHF 550'000 et ISS Aviation SA Lancy CHF 250'000). Ces réserves doivent couvrir les coûts des risques découlant de l'évolution moins favorable de l'évolution des risques (décès et invalidité) que la moyenne de la PPS.

Ces dispositions particulières sont limitées au 31 décembre 2008.

Pour l'administration et la gestion des affaires, la fondation a conclu un contrat de prestations avec PFS Pension Fund Services SA. Le 1^{er} janvier 2007, ce contrat a été renouvelé pour une durée de 3 ans.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Pour l'exercice sous révision, les comptes de la fondation sont présentés selon les normes Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation sont conformes aux normes du Code des obligations et à celles de la LPP. Les comptes annuels se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe et ils donnent une image fidèle sur la situation financière au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle. Dans les comptes annuels, les placements sont évalués comme suit:

Catégorie de placement	Méthode d'évaluation
Valeurs nominales	
Liquidités	Valeur vénale
Créances	Valeur nominale
Obligations en CHF	Valeur vénale
Obligations en EUR	Valeur vénale
Prêts hypothécaires	Valeur nominale
Actions	
Actions Suisse	Valeur vénale
Actions Europe	Valeur vénale
Actions Amérique du Nord	Valeur vénale
Actions Pacifique	Valeur vénale
Actions marchés émergents	Valeur vénale
Immobiliers Suisse	Valeur vénale
Fonds d'arbitrage (y compris couverture sur devise)	Valeur vénale

Les actifs libellés en devises sont calculés sur la base du cours en vigueur le jour de référence; pour les frais et les revenus, le cours du jour en question s'applique.

5 Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Prévoyance professionnelle Swissport est une caisse de pension autonome. Elle supporte elle-même tout les risques et elle n'a pas souscrit de polices d'assurance.

5.2 Développement et rémunération des avoirs-épargne

Développement et rémunération des avoirs-épargne	31.12.2006	31.12.2005
	CHF	CHF
Avoirs-épargne le 1.1	476'536'449	454'967'221
Report de dettes de l'année précédente	122'603	0
Capitaux de prévoyance, assurés actifs	-10'785'293	10'167'508
Cotisations des salariés	9'434'409	8'991'111
Contributions de l'employeur	14'350'975	13'585'567
Apports uniques et rachats	659'862	1'406'126
Apports de libre-passage	5'209'737	19'607'898
Remboursements de versements anticipés LFEPL/divorces	540'784	870'733
Constitution de capital pour les versements de prestations de libre-passage, selon art. 17 LFLP	18'421	51'207
Prestations de libre passage en cas de sortie	-15'238'469	-16'488'632
Versements anticipés propriété du logement/divorce	-5'009'986	-6'198'579
Dissolution pour cause de retraite, décès et invalidité	-20'751'025	-11'657'923
Rémunération des capitaux de prévoyance, assurés actifs	15'033'454	11'401'720
Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs	480'907'213	476'536'449
Taux d'intérêt pour l'avoire de vieillesse selon la LPP	3,25%	2,50%
Taux d'intérêt pour l'avoire de vieillesse surobligatoire	3,25%	2,50%

La «constitution de capital pour les versements de prestations de libre-passage, selon art. 17 LFLP» correspond à la somme des prestations de libre-passage dues aux assurés sortants qui dépassait le montant calculé selon l'art. 17 LFLP pour le capital-épargne accumulé, intérêts compris.

Conformément à l'art. 7 du règlement des prestations, le Conseil de fondation peut fixer le taux d'intérêt à appliquer aux avoirs de vieillesse des assurés actifs pour l'année écoulée lorsqu'il a pris connaissance des résultats annuels. Les prestations et versements inférieurs à un an ont été calculés sans intérêts pour l'exercice sous révision. La décision définitive sur la rémunération des avoirs de vieillesse a été prise par le Conseil de fondation lors de sa séance du 23 novembre 2006 et les intérêts ont été crédités avec effet rétroactif aux assurés ayant quitté l'institution ou partis à la retraite. Pour l'exercice sous révision, toute l'épargne de vieillesse a été rémunérée au taux de 3,25%.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	31.12.2006	31.12.2005
	CHF	CHF
Somme des comptes de vieillesse	480'907'213	476'536'449
Dont part selon la LPP	157'727'740	151'937'161

Les avoirs vieillesse des cas d'invalidité en suspens sont compris dans ces montants.

5.4 Développement du capital de couverture pour les retraités

Développement du capital de couverture pour les retraités	31.12.2006 CHF	31.12.2005 CHF
Capital de couverture le 1.1	12'309'234	5'736'095
Constitution de capitaux de prévoyance rentiers	16'897'908	6'573'139
Constitution pour cause de retraite, décès et invalidité	20'751'025	11'657'923
Dissolution pour versement de capital en cas de retraite	-4'313'196	-4'438'355
Dissolution pour versement de capital en cas de décès et d'invalidité	-275'833	-221'223
Dissolution consécutive au versement de rentes	-1'214'725	-506'440
Capitalisation technique	726'537	195'470
Constitution de capitaux de prévoyance rentiers pour cas de décès	1'070'261	0
Constitution de capitaux de prévoyance rentiers pour cas d'invalidité	413'626	0
Adaptation au nouveau calcul de l'expert	-259'788	-114'236
Total capitaux de prévoyance rentiers	29'207'142	12'309'234

La «constitution pour cause de retraite, décès et invalidité» correspond au capital d'épargne des nouveaux rentiers au moment de leur retraite. Détails sur les formes de prestations choisies au moment de la retraite:

Retraites et formes de retrait des prestations	2006		2005	
	CHF	in %	CHF	in %
Avoirs de vieillesse au moment de la retraite	20'751'025		11'657'923	
Dont le retrait sous forme de rentes	16'161'996	78 %	7'219'568	62 %
Dont le retrait sous forme de capital	4'589'029	22 %	4'438'355	38 %

Conformément à la décision prise par le Conseil de fondation le 23 novembre 2006, les rentes en cours n'ont pas été adaptées. Ceci s'explique par la capacité de risque, toujours restreinte, ainsi que par la différence entre le taux technique (3,5 % – rémunération des capitaux de couverture des rentes) et le taux d'intérêt pour les avoirs de vieillesse des actifs (3,25 %).

Afin de pouvoir décider d'une adaptation des rentes en cours sur une base fondée, le Conseil de fondation a stipulé qu'un bilan de générations doit être établi. Le bilan de générations doit indiquer le montant actuel du transfert des moyens acquis entre les actifs et les rentiers. A cet effet, on applique la différence du taux d'intérêt entre la rémunération du capital de prévoyance des actifs et le taux d'intérêt technique du capital de prévoyance des rentiers, inclus l'augmentation pour longévité des rentiers, sur le capital de prévoyance des rentiers, inclus les rentes d'invalidité et le solde de l'année précédente. D'autres éventuels transferts entre les assurés actifs et les rentiers ne sont pas pris en considération dans ce bilan.

Un solde négatif du bilan de générations représente un transfert de moyens acquis au bénéfice des rentiers et signifie que les rentes en cours ne peuvent pas être adaptées aussi longtemps que ce montant de transfert n'est pas équilibré. Sur la base des calculs de l'expert en prévoyance, le solde du bilan de générations s'élève à CHF - 608'841 au 31 décembre 2006:

Année	Capitaux de prévoyance assurés actifs CHF au 31.12	Capitaux de prévoyance assurés actifs CHF au 31.12	Bilan de générations CHF	Rémunération assurés actifs	Rémunération technique rentiers plus augmentation de 0.5 %**
2004	5'736'094	454'967'221	- 189'865	*0,69%	4,00 %
2005	12'309'234	476'536'449	- 192'233	2,50 %	4,00 %
2006	29'207'142	480'907'213	- 226'743	3,25 %	4,00 %
TOTAL			- 608'841		

* 2,25 % avoir de vieillesse selon la LPP et 0 % avoir de vieillesse surobligatoire; part de l'avoir vieillesse obligatoire par rapport à l'avoir vieillesse total 30,6 %

** voir à ce sujet les provisions pour longévité des rentiers, chapitre 5.6

A la clôture du bilan, le capital de prévoyance des rentiers comprend les types de rentes suivants:

Capitaux de prévoyance des rentiers	31.12.2006 CHF	31.12.2005 CHF	Modification par rapport à l'exercice précédent CHF
Capital de couverture pour rentes de vieillesse	25'168'822	11'273'479	13'895'343
Capital de couverture pour rentes de conjoints	2'502'651	843'498	1'659'153
Capital de couverture pour rentes d'invalidité	787'654	0	787'654
Capital de couverture pour rentes d'enfants	748'015	192'257	555'758
Total capitaux de prévoyance rentiers	29'207'142	12'309'234	16'897'908

5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été faite le 31 décembre 2005. Dans son rapport, l'expert confirme ce qui suit:

- la fondation est en mesure de remplir ses obligations réglementaires
- les dispositions réglementaires et actuarielles sur les prestations et le financement sont confirmées aux prescriptions légales
- étant donné que les réserves de fluctuation requises ne sont pas totalement disponibles, la Prévoyance professionnelle Swissport ne dispose que d'une capacité de risques restreinte.

5.6 Bases techniques

Les éléments de calculs se basent sur le taux technique CFA 2000, à un taux technique de 3,5%. Les calculs ont été établis conformément aux principes et aux directives 2000 pour les experts en prévoyance de l'Association suisse des actuaires (ASA) et de la Chambre suisse des actuaires-conseils. Les calculs se basent sur la méthode statique.

Composition des provisions techniques	31.12.2006 CHF	31.12.2005 CHF	Modification par rapport à l'exercice précédent CHF
Provision pour longévité des rentiers	1'022'250	369'277	652'973
Provision pour risques	15'021'660	9'781'559	5'240'101
Total provisions techniques	16'043'910	10'150'836	5'893'074

Pour couvrir l'augmentation de l'espérance de vie, une «provision pour longévité des rentiers» a été constituée, à raison de 3,5% (année précédente 3%), sur le capital de couverture des rentes en cours.

La «provision pour risques» comprend les réserves pour les cas d'invalidité en suspens de même que celles destinées à couvrir les risques décès et invalidité.

La provision pour les cas d'invalidité en suspens se calcule sur la base des cas de maladie dont la durée est supérieure à 60 jours à la date de référence. On suppose que ces cas se transformeront en cas d'invalidité totale. Cette hypothèse est certes conservative mais, en contrepartie, on renonce aux disponibilités pour des dommages à long terme découlant de cas de maladie qui ne seraient pas encore signalés. Au 31 décembre 2006, la décision quant au versement de prestations d'invalidité est en suspens pour 88 assurés (année précédente: 46). L'augmentation déterminante de la provision pour risques par rapport à l'année précédente est principalement due au nombre bien plus élevé de tels cas d'invalidité en suspens.

La provision pour les risques décès et invalidité se fonde sur la théorie de Panier, qui calcule la répartition de tous les risques en partant de l'effectif des assurés actifs. Elle sert à compenser les fluctuations extrêmement négatives des dommages en cas de décès ou d'invalidité. Ce montant est calculé de manière à ce que, avec une probabilité de 99 %, cette somme additionnée des primes de risque attendues ne dépasse pas les dommages de l'année à venir.

Pour déterminer cette provision, on fixe une marge de fluctuation assortie d'une valeur inférieure et d'un maximum visé. Ces réserves sont constituées par les contributions de risque, sachant que les dommages liés au décès et à l'invalidité qui surviennent pendant l'exercice en cours sont directement imputés à ces réserves.

Si la provision minimale est entamée en raison de l'évolution des dommages, elle est renflouée en conséquence le jour du bilan et la somme est débitée du résultat d'exploitation. Si la provision de risque maximale est dépassée, l'excédent est crédité au résultat d'exploitation le jour du bilan. Durant l'exercice sous révision, une provision pour risques d'un montant de CHF 652'472 a été créée et débitée du résultat d'exploitation.

Selon le calcul de l'expert en prévoyance, la provision minimale s'élève à CHF 15'021'660 le jour du bilan, le plafond étant CHF 16'960'534.

5.7 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2	31.12.2006	31.12.2005	Modification par rapport à l'exercice précédent CHF
	CHF	CHF	CHF
Total des actifs en valeur vénale	608'029'147	559'585'302	48'443'845
déduction faite des dettes	-4'693'412	-4'258'854	-434'558
déduction faite de la régularisation des passifs	-300'400	-318'000	17'600
déduction réserves de contributions, employeur	-810'833	-591'601	-219'232
Fortune disponible (fd)	602'224'502	554'416'847	47'807'655
Capitaux de prévoyance assurés actifs	480'907'213	476'536'449	4'370'764
Capitaux de prévoyance rentiers	29'207'142	12'309'234	16'897'908
Provisions techniques	16'043'910	10'150'836	5'893'074
Capitaux de prévoyance nécessaires (cp)	526'158'265	498'996'519	27'161'746
Excédent de couverture selon l'art. 44, al. 1 OPP2 (fd ./ cp)	76'066'237	55'420'328	20'645'909
Degré de couverture selon l'art. 44, al. 1 OPP2 (fd x 100 ./ cp)	114,5%	111,1%	

Le taux de couverture selon l'art. 44, al. 1, OPP2 s'élève à 114,5% à la clôture du bilan.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le règlement des placements attribue la responsabilité, les compétences et les fonctions de contrôle au Conseil de fondation et à la commission de placement.

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation détermine la stratégie de placement et choisit les instituts de gestion du patrimoine chargés de la mettre en oeuvre. Il confie la surveillance permanente des placements à une commission de placement paritaire, composée de deux membres.

Commission de placement

La commission de placement est responsable de la concrétisation et du contrôle de la stratégie ainsi que de la pondération des catégories de placement dans la fourchette impartie ; de plus, elle contrôle le travail de la gérance et du gestionnaire de portefeuilles. En règle générale, la commission de placement se réunit une fois par mois.

La Prévoyance professionnelle Swissport a désigné UBS SA comme banque de dépôt pour ses placements et pour les rapports mensuels, en qualité de Global Custodian. Lors de sa séance du 23 novembre 2006, le Conseil de fondation a décidé de désigner le Crédit Suisse en tant que Global Custodian dès le 1^{er} janvier 2007.

En principe, la gestion de la fortune se fait via des mandats externes à des sociétés de gestion du patrimoine, respectivement des fonds institutionnels. Les placements immobiliers sont des investissements indirects qui passent par une fondation de placement. Les prêts hypothécaires sont gérés par PFS Pension Fund Services SA. Les placements en titres sont, en règle générale, des placements indexés.

Catégorie	Mandataire de la gestion de la fortune	Gestionnaire du portefeuille
Obligations en CHF	PFS Institutional Fund Bond CHF Indextracker Pictet (CH) LPP-short-mid term Bonds CHF	Banque cantonale de Zurich Pictet & Cie.
Obligations en EUR	PFS Institutional European Bond Index Plus	Allianz Global Investors
Prêts hypothécaires	Hypothèques aux assurés	PFS Pension Fund Services SA
Actions Suisse	PFS Institutional Fund Swiss Equities Indextracker	Crédit Suisse Asset Management
Actions Europe	PFS Institutional Fund European Equities Indextracker	Barclay's Global Investors
Actions Amérique du Nord	PFS Institutional Fund US Equities Indextracker	Barclay's Global Investors
Actions Pacifique	PFS Institutional Fund Pacific Equities Indextracker	Barclay's Global Investors
Actions marchés émergents	State Street Daily Active Emerging Markets CTF Sarapro Inst. Fund Emerging Markets	State Street Global Advisors Banque Sarasin & Cie.
Immobiliers	Fondation placement Turidomus	Pensimo Management
Fonds d'arbitrage (Hedge Funds)	PFS Alternative Defensive Strategy Fund Mesirow Absolute Return Fund	Unigestion Fund Manage. Mesirow Financial

6.2 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 59 OPP2)

Se fondant sur le règlement des placements actuellement en vigueur, la Prévoyance professionnelle poursuit une stratégie de placement (SAA) qui, pour les points suivants, peut mener ou a mené, pendant l'exercice sous révision, à une extension des règles de placement définies dans OPP2:

Catégorie de placement	Part SAA	Part le 31.12.2006	Limite OPP2	Article OPP2
Placements alternatifs				
Fonds d'arbitrage (Hedge Funds)	5 %	5,7 %	0 %	53

Catégorie de placement	Part SAA	Part brute le 31.12.2006	Part nette le 31.12.2005	Limite OPP2	Article OPP2
Créances en devises					
et actions étranger	45 %	48,4 %	43,0 %	30 %	55e
Créances en devises	20 %	21,9 %	16,5 %	20 %	54f
Actions étranger	25 %	26,5 %	26,5 %	25 %	54g

Le risque lié à la fluctuation des devises est partiellement éliminé en introduisant des règles de garantie pour les affaires conclues en monnaie étrangère. Le quota général susmentionné, portant sur les créances en devises et en actions étrangères à la clôture du bilan est indiqué à sa valeur brute (avant la couverture sur devise) et nette (part d'exposition au risque de change après la couverture sur devise). Pour estimer l'écart par rapport aux dispositions de l'OPP2, les valeurs nettes sont analysées.

L'utilisation de l'extension est expliquée et motivée dans un rapport séparé. La preuve patente est apportée que les dispositions de l'art. 50 OPP2 sont respectées.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Les réserves de fluctuation de valeurs servent à compenser l'impact des variations des cours de change sur les placements. Elles doivent éviter que la volatilité du marché ne provoque un découvert.

Sur la base de valeurs de référence historiques (benchmarks) et de revenus prévisionnels actuels pour les différentes catégories d'actifs, les rendements escomptés et les risques à prévoir sont déterminés chaque année à l'aune de la stratégie de placement en vigueur. Pour les réserves de fluctuation nécessaires, il faut donc compter avec 2 % de «value at risk» pour trois ans. Le calcul doit également tenir compte de la structure et de l'évolution du capital de prévoyance ainsi que des provisions techniques nécessaires. Le calcul de cette réserve se fonde sur le principe de la permanence et il est actualisé chaque année.

La stratégie de placement de la fondation a les caractéristiques suivantes:

Caractéristiques de la stratégie de placement	2006	2005
Revenu escompté	4,40 %	4,80 %
Risque historique (base: 60 derniers mois)	5,40 %	5,20 %
Réserve de fluctuation nécessaire, en % des capitaux de prévoyance totaux et des provisions techniques	17,90 %	15,60 %

Le calcul des réserves de fluctuation nécessaires comprend l'intérêt de 2,5 % sur les avoirs de vieillissement des actifs et 3,5 % sur les capitaux nécessaires pour couvrir les rentes. Il se fonde sur les rendements escomptés après déduction de coûts estimés à 0,7 % pour la gestion de la fortune.

Réserves de fluctuation nécessaires	31.12.2006	31.12.2005	Modification par rapport à l'exercice précédent CHF
	CHF	CHF	
Réserves de fluctuation le 1.1	55'420'328	10'530'336	44'889'992
Constitution de réserves de fluctuation à partir des versements	40'000	40'000	0
Constitution de réserves de fluctuation/ rachat des assurés repris d'EasyJet	7'859	158'310	-150'451
Constitution de réserves de fluctuation ISS Aviation AG et ISS Aviation SA	261'066	248'538	12'528
Imputation au compte d'exploitation	20'336'984	44'443'144	-24'106'160
Réserves de fluctuations de valeurs selon le bilan au 31.12	76'066'237	55'420'328	20'645'909
Réserves de fluctuation de valeurs nécessaires	94'182'329	77'843'457	16'338'872
Réserves de fluctuation de valeurs manquantes	-18'116'092	-22'423'129	4'307'037

Le poste «Constitution de réserves de fluctuation à partir des versements» correspond à l'apport de Swissport International SA, à savoir un retour de courtage obtenu du courtier d'assurance. Selon le courrier du 1^{er} mars 2005 de Swissport International SA, ce versement est affecté à la réserve de fluctuation de valeurs de la PPS.

6.4 Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placement	31.12.2006 CHF	% de la fortune	SAA	Marge de fluctuation	31.12.2005 CHF	% de la fortune
Valeurs nominales	244'528'585	40,5%	40%	34 – 46%	218'737'093	39,3%
Liquidités	18'282'950	3,0%	4%	3 – 5%	22'283'407	4,0%
Créances	4'674'223	0,8%			5'060'674	0,9%
Obligations en CHF	98'977'337	16,4%	15%	13 – 17%	81'838'331	14,7%
Obligations en EUR	97'497'238	16,2%	15%	13 – 17%	84'395'846	15,2%
Hypothèques	25'096'836	4,2%	6%	5 – 7%	25'158'835	4,5%
Actions	206'772'114	34,3%	33%	28 – 38%	205'471'430	37,0%
Actions Suisse	47'243'216	7,8%	8%	6 – 10%	50'964'857	9,2%
Actions Europe	49'544'202	8,2%	8%	6 – 10%	47'516'452	8,5%
Actions Amer. Nord	51'131'800	8,5%	8%	6 – 10%	48'132'714	8,7%
Actions Pacifique	36'646'100	6,1%	6%	5 – 7%	41'233'166	7,4%
Actions marchés émergents	22'206'796	3,7%	3%	2 – 4%	17'624'241	3,2%
Immobiliers	117'785'245	19,5%	22%	20 – 24%	106'411'981	19,1%
Placements non traditionnels	34'109'272	5,7%	5%	4 – 10%	25'814'136	4,6%
Fonds d'arbitrage (y compris couverture sur devise)	34'109'272	5,7%	5%	4 – 6%	25'814'136	4,6%
Actionnariat privé	0	0,0%	0%	0 – 4%	0	0,0%
Total des place- ments de la fortune	603'195'217	100,0%	100%		556'434'640	100,0%

*SAA = stratégie de placement dite «allocation stratégique d'actifs» (Strategic Asset Allocation)

A la clôture du bilan, la marge de fluctuation a été légèrement dépassée pour les hypothèques (demande de la part des assurés) ainsi que pour les immobiliers (manque de possibilités d'investissements). Lors de sa séance du 22 janvier 2007, le Conseil de fondation a expressément approuvé ces dépassements.

Les hypothèques sont des prêts hypothécaires à des assurés de la fondation. Celle-ci leur accorde des crédits hypothécaires de premier rang pour l'acquisition de leur résidence permanente, maison ou appartement, ainsi que pour des résidences secondaires à usage propre situées en Suisse. Le crédit est limité à 80% de la valeur vénale (respectivement 65% pour les résidences secondaires), soit à CHF 750'000. Le prêt hypothécaire ne peut porter sur plus de 65% de la valeur vénale à l'âge de la retraite.

Les assurés qui quittent la fondation ou partent à la retraite en retirant l'intégralité de leur capital peuvent conserver leur hypothèque aux mêmes conditions. Si l'objet d'un prêt sur gage change de propriétaire, le crédit doit être remboursé à la date de la vente.

La fondation accorde des hypothèques variables et à taux fixes sur 3, respectivement 5 ans. Le taux d'intérêt pour les hypothèques variables est fixé par le Conseil de fondation sur la base des conditions du marché et il s'élevait à 2,75% durant l'exercice sous révision. Le taux d'intérêt des hypothèques à taux fixes est déterminé journalièrement sur la base des taux LIBOR pour 3, respectivement 5 ans, majoré de 1%.

Voici le portefeuille des hypothèques pendant l'exercice sous révision:

Evolution du portefeuille des hypothèques	Nombre 2006	CHF 2006	Nombre 2005	CHF 2005
Etat le 1.1	75	25'158'835	82	27'406'939
Augmentation	6	2'250'000	1	332'000
Diminution des résiliations	-6	-1'795'000	-8	-2'341'000
Augmentations				204'000
Amortissements		-517'000		-443'104
Etat le 31.12	75	25'096'835	75	25'158'835
Dont hypothèques à taux fixes	14	6'021'000	0	0

Nombre de prêts hypothécaires	2006	2005
Actifs	69	68
Rentiers	4	5
Tiers	2	2
Etat le 31.12	75	75
Prêt moyen	60,5%	60,3%

Par tiers, on entend les anciens assurés qui, au moment de quitter la fondation ou de partir en retraite en retirant l'intégralité de leur capital, ont conservé leurs hypothèques auprès de la fondation en se conformant aux directives sur les hypothèques.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours

Pendant l'exercice sous révision, la fondation a procédé à des opérations de change à terme pour assurer la couverture sur devise dans les investissements en fonds d'arbitrage. A la clôture du bilan, les transactions sur devises suivantes sont encore ouvertes:

Opération de change	Devise à terme	Valeur local	Cours à terme initial Valeur CHF	Cours à terme actuel Valeur CHF	Résultat le 31.12.2006 CHF
Vente au 05.03.2007	USD	2'400'000	1.1860	1.2155	
			2'846'400	2'917'153	-70'753
Vente au 05.03.2007	USD	8'000'000	1.2680	1.2148	
			10'144'000	9'718'397	425'603
Vente au 05.10.2007	USD	3'500'000	1.2050	1.1892	
			4'217'500	4'162'190	55'311
Total des transactions sur devises ouvertes le 31.12.06			17'207'900	16'797'740	410'160

Les transactions susmentionnées sont couvertes par des fonds d'arbitrage (parts du PFS Alternative Defensive Strategy Fund) et elles ont été conclues par l'intermédiaire du dépositaire général pour les placements (Global Custodian, l'autre partie). Pour le «Mesirow Absolute Return Fund», la couverture sur devise est déjà comprise dans le produit.

6.6 Explication du résultat net des placements

Les résultats des placements sont détaillés dans le compte d'exploitation. Des précisions supplémentaires sont apportées ci-après.

6.6.1 Détails sur le revenu immobilier

Revenu immobilier	Revenus CHF 2006	Fortune en CHF au 31.12.06	Revenus CHF 2005	Fortune en CHF au 31.12.05
Immobiliers Fondation de placement Turidomus	5'096'345	117'785'245	3'884'335	106'411'981
Groupe de placement Casareal	3'714'657	65'793'194	2'892'186	64'979'102
Versement	2'900'565		2'900'565	
Ecart p/rap. valeur d'inventaire	814'092		-8'379	
Groupe de placement Proreal	1'381'688	51'992'052	992'149	41'432'879
Versement	1'933'365		1'535'835	
Ecart p/rap. valeur d'inventaire	-551'677		-543'686	

Les placements immobiliers sont des investissements indirects effectués via la fondation de placements Turidomus. Ces placements se divisent en prétentions envers le groupe de placement Casareal (immobiliers résidentiels) et en prétentions envers le groupe de placement Proreal (immobiliers commerciaux). Le revenu correspond à la distribution des bénéfices pour l'exercice sous révision plus/moins la correction sur la valeur d'inventaire évaluée pour les prétentions.

6.6.2 Détails sur le revenu des fonds d'arbitrage

Revenu des fonds d'arbitrage	Revenus CHF 2006	Fortune en CHF per 31.12.06	Revenus CHF 2005	Fortune en CHF per 31.12.05
Total fonds d'arbitrage (Hedge Funds)				
(y c. couverture sur devise)	1'031'582	34'109'273	477'985	25'814'136
Mesirow Absolute Return Fund	821'398	15'880'404	358'433	12'058'433
PFS Alternative				
Defensive Strategy	210'184	18'228'869	119'552	13'755'703
Différence sur la valeur vénale	-248'089	17'818'709	3'141'813	15'016'617
Couverture sur devise réalisée	48'113		-1'761'347	
Couverture sur devise non réalisée	410'160	410'160	-1'260'914	-1'260'914

Les placements dans le PFS Alternative Defensive Strategy Fund sont faits en USD. Pour écarter le risque lié à la fluctuation des devises, la fondation a pratiqué des opérations de change à terme durant l'exercice sous révision pour couvrir le USD. Pour le «Mesirow Absolute Return Fund», la couverture sur devise est déjà comprise dans le produit.

6.6.3 Performance du patrimoine total

Selon les calculs du dépositaire général, la performance est répartie ainsi sur les différentes catégories de placement:

Performance des catégories de placement	2006	2005
Liquidités	1,5 %	0,5 %
Obligations en CHF	0,2 %	2,2 %
Obligations en EUR	2,8 %	4,0 %
Prêts hypothécaires	2,8 %	2,9 %
Immobiliers	4,7 %	3,6 %
Actions Suisse	17,8 %	35,7 %
Actions Europe	24,5 %	25,6 %
Actions Amérique du Nord	6,9 %	23,1 %
Actions Pacifique	4,0 %	43,7 %
Actions marchés émergents	26,7 %	17,6 %
Fonds d'arbitrage (y c. couverture sur devise)	3,6 %	2,0 %
Performance totale	7,0 %	11,7 %

La performance a été calculée par le dépositaire général selon la méthode «Time weighted Return» (TWR) et exprimée en valeurs nettes (après déduction des coûts pour les placements indirects).

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Bilan

Actifs

7.1.1 Créances envers l'employeur

Les «créances envers l'employeur» comprennent ses contributions pour le mois de novembre, respectivement décembre 2006, qui ont été versées en janvier 2007.

7.1.2 Créances

Créances	31.12.2006	31.12.2005
	CHF	CHF
Avoir impôt anticipé remboursable	1'375'639	1'863'601
Intérêts encore dus sur les prêts hypothécaires	33'261	32'121
Total des créances	1'408'899	1'895'722

Les créances comprennent les impôts anticipés exigibles et les intérêts encore dus sur les prêts hypothécaires. Au cours de l'exercice sous révision, une partie des impôts anticipés a déjà été remboursée, à savoir trois versements totalisant CHF 2'127'000. Selon notre expérience, le solde sera versé dans le courant du 1^{er} semestre 2007. Les intérêts encore dus sur les prêts hypothécaires ont été versés en janvier 2007.

7.1.3 Compte de régularisation actif

Compte de régularisation actif	31.12.2006 CHF	31.12.2005 CHF
Frais du Conseil de fondation payés d'avance pour l'exercice à venir	0	3'402
Régularisation revenu immobilier	4'833'930	3'147'260
Total compte de régularisation actif	4'833'930	3'150'662

Le «compte de régularisation actif» comprend le versement encore dû par la fondation de placements Turidomus (placements immobiliers) pour l'exercice sous révision. Selon l'information de Turidomus (demande soumise à l'assemblée des investisseurs), le bénéfice total à distribuer pour 2006 devrait totaliser CHF 45 pour une part dans Casareal et CHF 35 pour une part dans Proreal. Le solde (CHF 4'833'930) pour l'exercice sous révision devrait être versé au 31 mai 2007.

Passifs

7.1.4 Autres dettes

Le montant comprend diverses factures de décembre encore dues pour la gestion de la fortune, les honoraires des experts, des conseils et autres prestations de service.

7.1.5 Compte de régularisation passif

Le «compte de régularisation passif» comprend la contribution au fonds de garantie non encore versée, les frais encore impayés pour les frais d'administration de la fortune ainsi que des provisions pour les coûts de la révision et du rapport d'expert pour l'exercice sous révision.

7.1.6 Réserves de contribution des employeurs ISS Aviation AG et ISS Aviation SA

Evolution de la réserve de contribution, employeur	ISS Aviation AG Dietikon 2006 CHF	ISS Aviation SA Lancy 2006 CHF	ISS Aviation AG Dietikon 2005 CHF	ISS Aviation SA Lancy 2005 CHF
Etat au 1.1	456'781	134'820	310'518	71'533
Contributions employeur	138'504	61'500	138'500	61'500
Intérêts	14'845	4'382	7'763	1'787
Réserve de contribution, employeur, au 31.12.	610'130	200'702	456'781	134'820

Le 22 janvier 2007, le Conseil de fondation a décidé d'appliquer un taux de 3,25 % pour les réserves de contributions de l'employeur.

7.1.7 Réserves de fluctuation des valeurs ISS Aviation AG et ISS Aviation SA

Evolution des réserves de fluctuation ISS	ISS Aviation	ISS Aviation	ISS Aviation	ISS Aviation
	AG Dietikon	SA Lancy	AG Dietikon	SA Lancy
	2006	2006	2005	2005
	CHF	CHF	CHF	CHF
Etat au 1.1	630'379	313'803	467'663	227'981
Cotisations employés et contributions employeur	149'894	80'486	151'024	81'262
Intérêts	20'487	10'199	11'692	4'560
Réserves de fluctuation des valeurs au 31.12	800'760	404'488	630'379	313'803

Le 22 janvier 2007, le Conseil de fondation a décidé d'appliquer un taux de 3,25% pour les réserves de fluctuation des valeurs.

7.2 Compte d'exploitation

7.2.1 Apports uniques et rachats

Apports uniques et rachats	2006	2005	Modification par rapport à l'exercice précédent CHF
	CHF	CHF	
Versements volontaires employés	659'862	1'401'345	-741'483
Versements par l'employeur	0	4'781	-4'781
Total apports uniques et rachats	659'862	1'406'126	-746'264

7.2.2 Versements anticipés pour la propriété du logement (LFEPL)/divorces

Versements anticipés LFEPL/divorces	2006	2005	Modification par rapport à l'exercice précédent CHF
	CHF	CHF	
Prestations perçues suite à des divorces	430'784	542'794	-112'010
Remboursements volontaires de retraits anticipés LFEPL	110'000	327'939	-217'939
Total versements anticipés LFEPL/divorces	540'784	870'733	-329'949

Au total, pour 5 assurés (année précédente: 10), une partie de l'avoir de vieillesse de leur conjoint divorcé a été versée sur leurs comptes individuels de prévoyance. Par ailleurs, 3 personnes (année précédente: 6) ont effectué des remboursements volontaires de retraits anticipés LFEPL.

7.2.3 Rentes pour enfants

Rentes pour enfants	2006	2005	Modification par rapport à l'exercice précédent CHF
	CHF	CHF	
Rentes pour enfants de retraités	25'659	1'578	24'081
Rentes d'orphelins	28'091	15'463	12'628
Rentes d'invalidité pour enfants	1'196	0	1'196
Total rentes pour enfants	54'946	17'041	37'905

7.2.4 Retraits anticipés LFEPL et versements à la suite de divorces

Retraits anticipés LFEPL et versements à la suite de divorces	2006	2005	Modification par rapport à l'exercice précédent CHF
	CHF	CHF	
Retraits anticipés pour la propriété du logement	3'917'400	4'355'579	- 438'179
Transfert d'avoirs vieillesse aux conjoints divorcés	1'092'586	1'843'000	- 750'414
Total des retraits anticipés LFEPL/ versements en cas de divorces	5'009'986	6'198'579	-1'188'593

En tout, 45 personnes (année précédente: 45) ont fait usage de la possibilité d'un retrait anticipé LFEPL. La moyenne des retraits anticipés LFEPL a été de CHF 87'053 (année précédente: CHF 96'791).

Au total, pour 13 assurés (année précédente: 21), une partie de l'avoir de vieillesse de leur conjoint divorcé a été versée sur leurs comptes individuels de prévoyance.

7.2.5 Charges d'assurances

Il s'agit du montant provisionné pour l'année 2006 à l'intention du fonds de garantie.

7.2.6 Frais de gestion des placements

Frais de gestion des placements	2006	2005	Modification par rapport à l'exercice précédent CHF
	CHF	CHF	
Frais pour le dépositaire général (Global Custodian)	150'779	125'927	24'852
Coûts des conseillers en placements	31'827	39'195	- 7'368
Frais séparés pour placements indirects	262'920	266'981	- 4'061
Management Fees hypothèques	5'451	0	5'451
Total des frais de gestion des placements	450'977	432'103	18'874

Sinon, la gestion du patrimoine n'a pas occasionné d'autres coûts directs. Pour les placements indirects, les frais de gestion de la fortune sont généralement déduits de la valeur d'inventaire (Net Asset Value – NAV).

7.2.7 Frais d'administration

Frais d'administration	2006	2005	Modification par rapport à l'exercice précédent CHF
	CHF	CHF	
Frais de révision	56'994	48'524	8'470
Honoraires d'experts	38'584	24'059	14'525
Frais et formation du conseil de fondation	18'349	41'086	- 22'737
Frais de gestion PFS SA	1'028'118	976'750	51'368
Traductions/frais d'impression	20'480	26'573	- 6'093
Séminaires retraités	8'500	13'804	- 5'304
Autres frais d'administration	5'199	10'238	- 5'039
Total des frais d'administration	1'176'224	1'141'034	35'190

Sur la base de 3'422 assurés actifs et rentiers (sans les rentes pour enfants) au 1^{er} janvier 2006, les frais d'administration s'élèvent à CHF 344 (année précédente: CHF 389) par personne.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Il n'y a aucune demande de la part de l'autorité de surveillance.

9 Autres informations relatives à la situation financière

Il n'y a aucune information qui doit être prise en considération.

10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Il n'y a aucun événement qui doit être pris en considération.

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

En tant qu'organe de révision, nous avons examiné si les comptes annuels représentés aux pages 6 à 32 (bilan, compte d'exploitation et annexe), la gestion des affaires, les placements ainsi que les comptes de vieillesse de la Prévoyance professionnelle Swissport pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2006 étaient conformes à la législation.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion des affaires, des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes comptables suisses, qui requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives aux placements, à la tenue et à la présentation des comptes ainsi que les décisions significatives en matière d'évaluation et la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Lors du contrôle de la gestion des affaires, nous avons examiné si les dispositions légales et internes concernant l'organisation, l'administration, la perception des contributions, le versement des prestations ainsi que les prescriptions sur la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion des affaires, les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels.

KPMG Fides Peat

Kurt Gysin
Expert-comptable diplômé
Responsable des révisions

ppa. Martin Bieri
Expert-comptable diplômé

Zurich, le 10 mai 2007

